

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

#### DELIBERATION N°CC/2017.00409

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1 - APPROBATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 95

#### **Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,  
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
M. Gérard TARDY, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 - APPROBATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

A ce stade de l'exécution budgétaire de l'exercice 2017, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajustement technique de quelques crédits de fonctionnement et d'investissement du budget pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et ajuster au plus près la prévision budgétaire à son exécution.

#### BUDGET PRINCIPAL

**En section de fonctionnement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 3 703 595.45 €.** Outre les opérations d'ordre budgétaires, les opérations patrimoniales et divers transferts de crédits qui s'équilibrent, on peut souligner notamment :

- La constitution d'une provision, à hauteur de 1 667 268.38 €, suite à la recette que Saint-Etienne Métropole a perçue de SITA au titre d'une réduction attendue de TGAP pour les déchets réceptionnés en 2016 sur l'installation de stockage de Borde Matin qui fait l'objet d'une valorisation énergétique du biogaz. Il est proposé de provisionner cette somme, qui risque d'être reversée en cas de contrôle négatif des douanes dans les 3 ans,
- Une inscription de 7 773.40 € pour des admissions en non-valeur principalement pour les aires d'accueil des gens du voyage (6 939.25 €) ainsi que pour des créances éteintes pour 32 658.84 € essentiellement pour les loyers économiques (19 320.34 €) et un non remboursement de sinistre sur une canalisation dans l'Ondaine suite à la liquidation de la société (11 375.65 €).
- Une contribution supplémentaire de 435 434 € à verser à la ZAIN est à inscrire pour compenser la sortie de la Communauté de Communes des Pays de Saint-Galmier de ce syndicat.
- Pour le budget Sports Loisirs, suite aux travaux de rénovation du stade Geoffroy Guichard et à la revalorisation de sa valeur locative, il est nécessaire de réajuster le montant des taxes foncières à rembourser à la ville de Saint-Etienne pour 293 330 € au titre de 2016 et 230 000 € pour 2017.
- Il convient également de réajuster les crédits consacrés au Dauphiné Libéré ainsi que les participations aux équipes de handball masculin, de volleyball féminin et de basketball de Saint-Chamond ainsi que de prévoir des animations pour l'événement « rugby 2023 » pour un total de crédits de 100 000 €.
- Une recette de 623 000 € correspondant à la part variable du contrat avec l'ASSE pour la saison 2016-2017 et le solde de la saison 2015-2016 est proposée.

- Une inscription de 191 415 € est nécessaire permettant de couvrir des frais de sécurité obligatoires occasionnés lors de la biennale du Design.
- Pour la voirie il convient d'inscrire des dépenses de fonctionnement pour 32 252.77 € pour régulariser certaines enveloppes de communes. Ces dépenses sont compensées partiellement par des recettes correspondant à des remboursements d'assurances suite à des sinistres pour 23 389.77 €.
- Les crédits des frais de carburant doivent être complétés de 5 000 €. Cette dépense supplémentaire fera l'objet d'un remboursement par le budget annexe de l'eau.
- Suite aux dernières notifications, il convient d'ajuster le montant qui revient à Saint-Etienne Métropole au titre du FPIC pour -138 229 €.
- Il convient de prévoir le reversement des dégrèvements de TASCOM accordés à hauteur de 5 445 €.
- Les divers ajustements des conventions de mutualisation avec la ville de Saint-Etienne (masse salariale et frais de structure) ont été finalisés et il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 800 000 € en dépenses. Une recette de 850 000 € est également à prévoir pour les remboursements de salaires et de frais par la ville à Saint-Etienne Métropole
- Dans le cadre de l'entente conclue en 2013 avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier, la recette de 400 000 € attendue au titre de 2017, peut finalement être inscrite avec l'accord du liquidateur de la CCPSG.
- Suite à la dissolution de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet le Château, il est possible d'inscrire une reprise de résultat en fonctionnement de 69 084.74 €. Une reprise de résultat en section d'investissement est également prévue.
- Le crédit de dépenses imprévues est diminué de -387 093.71 €, le portant ainsi à 2 112 906.29 € pour 2017.

**En section d'investissement :**

**En section d'investissement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 5 661 487,74 €.** Pour ces inscriptions, outre les opérations d'ordre budgétaires, les opérations patrimoniales et divers transferts de crédits, on peut notamment souligner :

- Une dépense de 3 947 735 € inscrite pour le reversement du produit des amendes de police aux communes de plus de 10 000 habitants pour une recette perçue de 4 032 187 €. La différence représentant le montant des subventions qui pourraient être allouées aux communes de moins de 10 000 habitants, qui ne percevaient aucune amende de police directement mais pouvaient bénéficier de subventions du Conseil Départemental à ce titre.

- Divers ajustements de crédits inscrits au développement économique tant annulation de dépenses (- 1 146 500 €), que de recettes (- 683 200 €) suite à des différés de cessions de bâtiments et de terrains et à une diminution de l'avance financière à effectuer à la SPL Cap Métropole (-719 000). De plus, il faut enregistrer l'ajustement du remboursement de l'avance financière par le budget des Zones Industrielles pour - 422 350 € en raison de cessions annulées (notamment à l'entreprise STEFF).
- Les changements de logiciels tant pour les ressources humaines que pour les finances, ainsi que la mutualisation de la messagerie ZIMBRA avec la ville de Saint-Etienne, conduisent à inscrire une dépense de 390 200 €.
- Des installations de vidéosurveillance et de sonorisation du stade Geoffroy Guichard doivent être envisagées pour répondre aux normes imposées par la Ligue de Football Professionnel (LFP) pour la somme de,1 000 000 €. Egalement, un diagnostic des travaux de gros entretien et de renouvellement du stade doit être conduit pour 50 000 € avant de conclure une nouvelle convention avec l'ASSE.
- Au Nautiform 15 000 € sont nécessaires pour la fin des chantiers de rénovation (porte, casiers, vestiaires...).
- Au Musée d'Art Moderne et Contemporain l'acquisition de l'œuvre de Valérie Jouve peut être inscrite pour 8 000 € grâce à une participation de même montant des Amis du MAMC.
- la cession du terrain à la SPL du crématorium permettra de prendre une participation à l'actif de la société pour la somme de 420 000 €.
- Une somme de 150 000 € pour le matériel informatique dans le cadre de l'opération Ecole Numérique est nécessaire, le projet avançant plus vite que prévu, cette somme ne sera pas inscrite en 2018.
- Suite à l'ajustement du montant des travaux exceptionnels d'eaux pluviales nécessaires sur la commune de Saint-Bonnet les Oules, il convient d'ajuster le crédit en dépenses + 93 361.20 € ainsi que le fonds de concours en recettes + 39 041 €.
- Les remises de biens par l'EPASE sur le boulevard Alfred de Musset entraîne une dépense supplémentaire de 42 000 € compensée par une recette de FCTVA sur l'opération dans sa globalité de 81 553 €.
- La transformation de Saint-Etienne Métropole en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entraîne un passage de la comptabilité à la norme M57 (et non plus M14). Il convient d'apurer le compte 1069 qui avait été créé en 1997 lors du passage à la M14 puisque ce dernier n'existera plus en M57. Il est proposé d'apurer ce compte par opération semi-budgétaire en débitant le compte 1068 de 183 099.64 €.

- Suite à la dissolution des communautés de communes de Saint-Bonnet le Château et de Forez en Lyonnais, il est possible d'inscrire une reprise de résultat en investissement d'un montant de 1 122 558.99 € (correspondant pour partie à la trésorerie des prêts réalisés au titre du THD par ces anciennes intercommunalités).
- Ces ajustement permettent de diminuer l'emprunt de -1 072 091 € ce qui porte les prévisions budgétaires d'emprunt sur le budget principal 2017 à 11 604 100 €.

#### **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE**

**En section d'exploitation, les inscriptions de cette décision modificative s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

Il ne s'agit que de quelques ajustements. On peut souligner :

- les écritures pour la liquidation du Centre de Distribution Urbaine Simplicité pour un montant de 41 000 €, somme qui est compensés par une dépense en moins sur les remboursements de VT.

**En section d'investissement, les inscriptions de cette décision modificative s'équilibrent.**

- Une procédure de conciliation d'un terrain pour la 3<sup>ème</sup> ligne de tramway est enregistrée pour 119 580.00 €, l'équipement des bus d'occasion est prévu pour 57 000.00 € et un crédit de 300 000.00 € est nécessaire pour le « Sprinklage » dispositif pour la prévention de l'incendie dans les nouvelles rames de tramway.

Toutes ces dépenses sont compensées par des dépenses en moins sur d'autres opérations.

#### **BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES**

**En section de fonctionnement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 10 468 150 €.**

- Les mouvements proposés portent sur un ajustement des crédits inscrits en dépenses et en recettes en raison, notamment, de cessions non réalisées (principalement STEFF).

**En section d'investissement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 11 139 650 €.**

- Il est constaté une avance complémentaire du budget principal (33 500 €) et une diminution du remboursement des avances faites au budget principal (422 350 €).

Dans les deux sections, il faut également prendre en compte des opérations d'ordre entre section, équilibrées en dépenses et en recettes, qui constatent les variations de stocks.

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**En dépenses de fonctionnement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 1 390 500 € (hors opérations d'ordre budgétaires).**

On peut souligner notamment :

- l'inscription de crédits aux comptes 6541 et 6542 afin de financer les créances irrécouvrables présentées par le Comptable public ainsi que les effacements de dettes pour 127 000 €,
- un complément de provision pour créances douteuses à hauteur de 17 015 €
- l'annulation des rattachements de recettes correspondants à la PFAC pour tenir compte de la réalité de l'encaissement (fait générateur lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif) soit un montant à inscrire de 662 000 € en dépenses exceptionnelles,
- l'annulation d'un titre de 548 185 € comptabilisé en 2016, faisant double emploi avec un rattachement de recettes sur l'exercice 2016, suite à une erreur de la Stéphanoise des Eaux,

**En recettes de fonctionnement, les inscriptions de cette décision modificative s'élèvent à 595 000 € (hors opérations d'ordre budgétaires).**

On peut noter principalement :

- l'inscription d'un complément de redevance de 400 000 € (4ème trimestre à reverser par le délégataire de Saint Etienne),
- la reprise de provisions pour créances douteuses 127 000 € pour financer les créances irrécouvrables et les effacements de dettes (cf dépenses),
- la reprise de provision pour risques au regard de deux dossiers de PRE dont le contentieux est définitivement clos par décision du Tribunal administratif soit la somme de 22 500 €.

Compte tenu de ces nouvelles inscriptions, il est nécessaire de diminuer le virement à la section d'investissement de 795 500 € et de prévoir un complément de recette d'emprunt du même montant ce qui porte le montant des prévisions budgétaires d'emprunt sur 2017 à 3 660 927 €.

## **BUDGET ANNEXE EAU**


Les inscriptions nouvelles en dépenses et recettes sont des ajustements budgétaires qui prennent en compte des données complémentaires de l'activité eau de chacune des communes concernées.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve la décision modificative n° 1 au budget 2017 et ses annexes telle que présentée ci-dessus.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre et 1 abstention.**











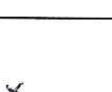








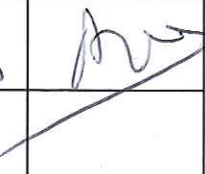
**Pour extrait,  
Le Président,**






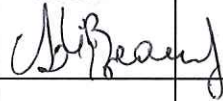
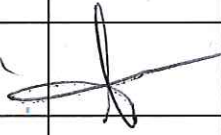






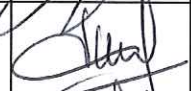

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**




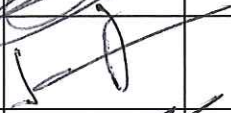










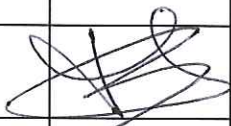
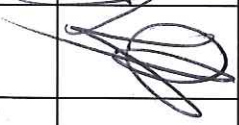

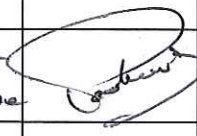


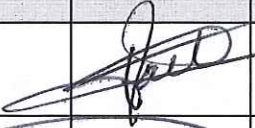
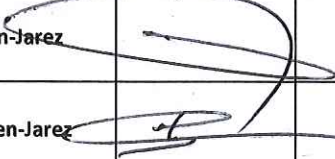

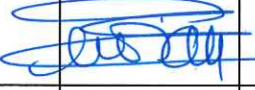
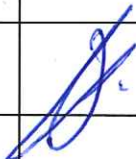
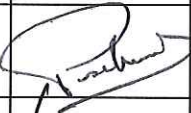

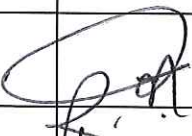

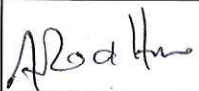

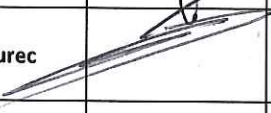
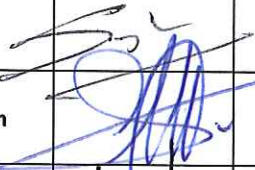


CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2017

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne				
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean-François	Le Chambon-Feugerolles			Pouvoir	
BARRIER Jean-Alain	Farnay		BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac		GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne				
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière				
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne			LABICH siam	
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois		MAYET Iwan		
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon-Feugerolles				
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			AUBOURDY Nicole	
CADEGROS Régis	Saint-Chamond				
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond				
CELLE Paul	Villars				
CHAMBE Denis	Saint-Etienne			Gilles Artigues	
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier				
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier				
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne				
CHAVANNE Marc	Saint-Jean-Bonnefonds		CORTEY Patricia		
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne			Boulhon	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne				
DE BEAUMONT Anne	Firminy				
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne			Jean sen	
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond				
DURAND Frédéric	Saint-Etienne				
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille		
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne				
FAUVEL Bernard	Chagnon				
FAVERJON Christophe	Unieux				
FAY Annick	Roche-la-Molière				
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la-Plaine		RUAS Janine		
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en-Cornillon				
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier				
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				
FOREST Nicole	Saint-Chamond			FLECHET Andonella	
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix		MATRICON Nathalie		
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules		JANVIER Cassandre		
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne			Nathalie SENACHE	
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond			FRANCON	
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière		GARRIDO Pascal		
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez		BASSON Jean-Luc		
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			DURAND Frédéric	
GREGOIRE Annie	Aboën				
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez				
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne				
JANDOT Marc	Dargoire		COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne				
JODAR Christiane	Saint-Etienne				
JUBAN Laurence	Firminy				
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt		CHAZELLE Suzanne		
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
KARULAK Robert	Saint-Etienne				
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne			G ZIEGLER	
LABICH Siham	Saint-Etienne				
LAGET Bernard	Châteauneuf				
LECOQC Yves	Pavezin				
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne				
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne			M D Faure	
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy				
MAISONNETTE Michel	Valfleury		PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine		
MANET Gérard	Tartaras		DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne				
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne				
MORAND Yves	L'Etrat		BRUYERE Hélène		
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne				
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur-Dorlay		PACCALET Lucien	PORCHEROT Jean-Philippe	
OUCHAOUA Djida	Unieux				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
PARTRAT Yves	La Fouillouse				
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en-Jarez		BISACCIA Michèle		
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en-Jarez				
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne				
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne				
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne				
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne				
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond				
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon				
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier				
ROUX Christine	Villars				
ROVERA Monique	Le Chambon-Feugerolles				
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec				
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne				
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon				
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne				

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne				
SOTTON Joseph	Fraisses				
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas				
TARDY Gérard	Lorette				
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		
THIZY Gilles	Marcenod				
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne				
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en-Jarez				
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond				
VERCHERAND Alain	Cellieu				
VIALLOAN Anne-Françoise	Saint-Etienne				
VIVIANI Enzo	L'Horme		LAULAGNET Marie-Josèphe		
ZADRA Catherine	Saint-Etienne			Marie-CHRISTOPHE	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne				